

**Document généré le mardi 18 janvier 2022 à 12:14****Avis d'attribution n°1**

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	18/01/22	18/01/22			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	18/01/22 à 12h11		1/3		
JOUE	Intégrale	18/01/22 à 12h11		1/3		

**Service : CPJ****Classification CPV :**Principale : **64200000** - Services de télécommunications

## AVIS D'ATTRIBUTION

**VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
service de la commande publique  
rue Carnot  
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue  
Tél : 04 90 38 79 72



<b>Objet du marché</b>	Services de télécommunications
<b>Référence acheteur</b>	AO21-08
<b>Nature du marché</b>	Services
<b>Procédure</b>	Procédure ouverte
<b>Code CPV principal</b>	<b>64200000</b> - Services de télécommunications
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
<b>Critères d'attribution</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
<b>Procédures de recours</b>	Instance chargée des procédures de recours : <b>Tribunal administratif de Nîmes</b> 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 <a href="mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr">greffe.ta-nimes@juradm.fr</a> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en

référence aux articles du code de justice administrative :  
Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché  
Référé suspension : à introduire avant la signature du marché  
Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution  
Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)  
Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **200000 €**

Lot 1 : Téléphonie fixe (lignes analogiques, lignes fixes sur IP) - Accès Internet Date d'attribution : 11/01/22 à débit non garanti (ADSL/VDSL, FTTH)

Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Marché n° : AO21-08-01 - **SFR** 16, rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris Montant HT : **117 022,80 €**

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Lot 2 : Téléphonie mobile

Date d'attribution : 11/01/22

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Marché n° : AO21-08-02 - **SFR** 16, rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris Montant HT : **34 166,40 €**

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 10 000,00 €.

Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter : LIVRAISON DE TERMINAUX MOBILES

CARTES SIM

ACCESSOIRES ET TOUTES PRESTATIONS TECHNICO- COMMERCIALES PERMETTANT LE BON FONCTIONNEMENT DE LA FLOTTE

Lot 3 : Téléphonie fixe (accès T0, T2, Trunk SIP) - Accès à Internet à débit garanti Date d'attribution : 11/01/22

Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Marché n° : AO21-08-03 - **SFR** 16, rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris Montant HT : **47 992,80 €**

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

#### Renseignements complémentaires

La présente consultation comprend deux variantes au titre des lots 2 et 3.

la présente consultation est conclu pour une période de 24 (vingt quatre) mois à compter de la date de notification au titulaire.

Chaque accord-cadre pourra être renouvelé 1 (une) fois par reconduction tacite pour une période de 24 (vingt quatre) mois.

Envoi le 18/01/22 à la publication

